

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2013

Étaient présents : BONICHON A. Maire,
BLANCHARD JG., MAISONNIER M., et Mmes CARTON F., PAULAIS-LAFONT
M.A. ; SZYMANSKI N., Adjoint.

ALQUIER S., BARRET D., CARTEAU S., FONTENAUD C., DANCHE E.,
GERARDI B., GILLES G., GOUYOUX C., MONNEREAU A., PRECIGOUT C.,
SOURISSEAU S., Conseillers.

Absents :

- DESCLAUX P.,
- GARREAU M.,

Secrétaire de séance : Mme Solange CARTEAU

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 :

(Délib 2013-033)

Monsieur MAISONNIER Marcel doyen d'âge présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune, de la régie de transport scolaire et du C.C.A.S. établis par Monsieur le Maire pour l'année 2012 et les soumet au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces documents, les vote comme suit :

- <u>Commune</u>	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0
- <u>Régie de Transport</u>	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0
- <u>C.C.A.S.</u>	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

II – COMPTES DE GESTION 2012 :

(Délib 2013-034)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion pour l'année 2012, pour la commune, la régie de transport scolaire et le C.C.A.S., établis par

Monsieur PATIES (du 01/01/2012 au 30/06/2012) et Monsieur LENON (du 01/07/ au 31/12/2012).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces documents, les approuve, à l'unanimité, pour le budget principal et les deux budgets annexes.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 :

a) Budget communal

(Délib. 2013-035)

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2012, à savoir :

- Déficit clôture investissement	- 273 706,69 €
- Excédent clôture fonctionnement	+ 817 330,03 €

Considérant que les crédits reportés 2012 s'élèvent à :

- <u>Dépenses</u>	34 342,00 €
- <u>Recettes</u>	Néant

Le Conseil Municipal décide de l'affectation des sommes suivantes au budget primitif 2013 :

En section d'investissement

Dépenses :

001	Déficit clôture investissement	273 706,69, €
2315	Columbarium réfection pont	11 100,00 €
	Salle des Tanneries	10 000,00 €
2111	Terrain Deschamps	10 000,00 €
2031	Etudes diverses	<u>3 242,00 €</u>
		308 048,69 €

Recettes :

10682	Affectation résultats 2012	308 048,69 €
-------	----------------------------	--------------

Rappel

En section de fonctionnement :

002		509 281,34 €
-----	--	--------------

b) Régie de transport scolaire

(Délib. 2013-036)

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2012, à savoir :

- Investissement	- 91 598,16 €
- Fonctionnement	- 10 421,88 €

Décide de l'affectation de ces sommes au budget primitif 2013, ainsi qu'il suit :

- Report de déficit 2012 d'investissement au 001 pour 91 598,16 €
- Report de déficit 2012 en fonctionnement au 002 pour 10 421,88 €

c) C.C.A.S.

(Délib. 2013-037)

Les membres du C.C.A.S., après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2012 à savoir :

- Investissement	+ 2 003,76 €
- Fonctionnement	- 12 490,59 €

Décident de l'affectation suivante au budget primitif 2013 :

- En recettes d'investissement au 001	2 003,76 €
- En dépenses de fonctionnement, report du déficit au 002 pour 12 490,59 €	

IV – BUDGET PRIMITIF 2013 :

(Délib 2013-038)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le détail des prévisions budgétaires (fonctionnement et investissement) a été examiné lors de la commission des finances du 04 Avril 2013, grâce aux documents préparatoires exigés seulement dans les communes à partir de 3500 habitants mais prévus néanmoins pour la commune de Nersac.

Chaque conseiller présent à cette commission, à savoir : Madame ALQUIER Séverine, Monsieur Daniel BARRET, Monsieur Jacques-Guy BLANCHARD, Madame Françoise CARTON, Monsieur Eric DANCHE, Monsieur Bertrand GERARDI, Monsieur Marcel MAISONNIER, Monsieur Alain MONNEREAU, Madame Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Madame SZYMANSKI ont pris connaissance des prévisions par article.

Le même dossier a été transmis par voie postale ou dans la boîte aux lettres à toutes les personnes absentes, à savoir : Madame Solange CARTEAU, Madame Corinne FONTENAUD, Monsieur Philippe DESCLAUX, Madame Martine GARREAU, Monsieur Gérard GILLES, Monsieur Christophe GOUYOUX, Monsieur Christophe PRECIGOUT, Monsieur Serge SOURISSEAU, pour examiner les propositions du Budget Primitif 2013 avant le Conseil Municipal.

1) Subventions communales 2013 :

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements, il s'agit de :

- Monsieur PRECIGOUT Christophe (Secrétaire du foot),
- Monsieur GERARD Gilles (Président du Lien),
- Monsieur BLANCHARD Jacques-Guy (Vice-Président de La Gachette)

Chaque subvention fait l'objet d'un vote individuel nominatif.

Associations	Rappels 2012	Subventions proposées en commission de finances le 04 Avril 2013	Vote du Conseil Municipal le 09 Avril 2013	
A.C.N.	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Pour = 16 Contre = 0 Abstention = 1
Amicale Chasseurs	500,00 €	150,00 €	150,00 €	à l'unanimité
Amicale sportive Nersacaise	500,00 €	500,00 €	500,00 €	à l'unanimité
Anciens et Amis du Temps Libre	1 140,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €	à l'unanimité
Arts Martiaux	150,00 €	100,00 €	100,00 €	à l'unanimité
Bibliothèque communale	2 750,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	à l'unanimité
C.A.U.E.	91,00 €	91,00 €	91,00 €	à l'unanimité
C.I.F.O.P.	500,00 €	500,00 €	500,00 €	à l'unanimité
Chambre des métiers	1 000,44 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à l'unanimité
Comités des fêtes	0,00 €	300,00 €	300,00 €	Pour = 13 Contre = 1 Abstention = 3
Coopérative Alfred deVigny	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	à l'unanimité
Coopérative Emile Roux	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	à l'unanimité
Croix Rouge	150,00 €	150,00 €	150,00 €	à l'unanimité
Centre Socio Culturel	600,00 €	600,00 €	600,00 €	à l'unanimité

La Couronne				
Don du sang	992,00 €	600,00 €	600,00 €	à l'unanimité
Football Club	3 830,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Pour = 16 Contre = 0 Abstention = 1
G2A	150,00 €	150,00 €	150,00 €	à l'unanimité
Gens du voyage	150,00 €	150,00 €	150,00 €	à l'unanimité
Gidcomm	12,00 €	12,00 €	12,00 €	à l'unanimité
Gymnastique pour tous	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	à l'unanimité
Handball Nersac	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	Pour = 12 Contre = 4 Abstention = 1
ILCO 16	300,00 €	100,00 €	100,00 €	à l'unanimité
La gâchette	1 173,00 €	900,00 €	900,00 €	Pour = 14 Contre = 1 Abstention = 2
Le Lien	500,00 €	500,00 €	500,00 €	à l'unanimité
Nersac Pétanque	500,00 €	500,00 €	500,00 €	à l'unanimité
Nersac-Pyrénées	1 043,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	à l'unanimité
OMEGA	76,22 €	76,22 €	76,22 €	à l'unanimité
Parents d'Elèves	820,00 €	820,00 €	820,00 €	à l'unanimité
Prévention routière	300,00 €	300,00 €	300,00 €	à l'unanimité
Rallye St-Mathieu	150,00 €	0,00 €	100,00 €	à l'unanimité
Roseau de la boëme	300,00 €	100,00 €	100,00 €	Pour = 16 Contre = 1 Abstention = 0
Tennis Club	1 550,00 €	1 550,00 €	1 550,00 €	Pour = 16 Contre = 1 Abstention = 0
Voyages scolaires	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	à l'unanimité
TOTAL	34 227,66 €	31 839,22 €	31 939,22 €* 	

* inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2013

Un complément de subvention sera étudié par le Conseil Municipal ultérieurement pour les associations suivantes :

- Le Foot
- Le Hand
- Le rallye Saint-Mathieu

Sous réserve que celles-ci fournissent à la Mairie toutes les données chiffrées demandées et qu'elles n'ont pas encore communiquées à ce jour.

- 2) Participations communales 2013 :
(Délib. n°2013-039)

	2012	2013
SIVUC	47 207,00 €	62 118,70 €
Fourrière	1 390,00 €	1 450,00 €
EHPAD	12 841,00 €	8 788,82 €
SIVOS	4 326,00 €	4 487,00 €
SIAH	8 510,00 €	6 153,90 €
SIVOM	2 000,00 €	2 000,00 €
SDITEC	<u>2 311,00 €</u>	<u>2 375,22 €</u>
	78 585,00 €	87 373,64 € *

* inscrit à l'article 6554 du Budget Primitif 2013

Ecole Saint-Michel	1 300,00 €	1 300,00 €
CLIS	500,00 €	500,00 €
Angoulême	<u>1 700,00 €</u>	<u>1 700,00 €</u>
	3 500,00 €	3 500,00 €

* inscrit à l'article 6558 du Budget Primitif 2013

Il rappelle les termes contenus dans ce document concernant le vote du présent budget :

- Suite à la modification de l'article L. 5722-1 du code général de collectivités territoriales par l'ordonnance n° 2009-1400 du 17 Novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires, le budget est soumis à la nomenclature M14.
- Présentation globalisée par chapitre, la commission des finances du 04 Avril 2013 ayant validé la prévision budgétaire par article (propositions de voter le présent budget au niveau du chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement).

a) Votes des budgets primitifs 2013 :

(Délib. 2012-040)

1- Budget communal :

- Section de fonctionnement 2 757 699,22 € Recettes / Dépenses
 - Section d'investissement 1 099 045,96 € Recettes / Dépenses
- 3 856 745,18 €**

2- Budget équilibré :

- Sans augmentation de taux des impôts locaux
- Sans nouvel emprunt depuis Mars 2008.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2013 à mainlevée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour	16
Contre	0
Abstentions	1

3- C.C.A.S.

Le budget s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour une somme de 65 590,59 €
 - en dépenses et recettes d'investissement pour une somme de 2 003,76 €
- (Subvention d'équilibre de la commune de 43 090,59 €).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2013 à mainlevée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour	16
Contre	0
Abstentions	1

4- Régie transport scolaire

Le budget s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour une somme de 41 001,02 €
 - en dépenses et recettes d'investissement pour une somme de 104 268,30 €
- (Subvention d'équilibre de la commune de 16 342,11 €).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2013 à mainlevée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour	15
Contre	0
Absentions	2

V – COMMENTAIRES :

Les résultats du Compte administratif 2012 permettent le report en section de fonctionnement de la somme de 509 281,34 € (513 727,53 € en 2011, 524 818,90 € en 2012), correspondant au résultat excédentaire résultant d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur l'année 2012.

De même, le prélèvement pour la section d'investissement est de 458 352,31€ (323 503,04 € en 2011, 342 570,59 en 2012) et une inscription en dépenses imprévues de 22 305 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement.

Prise en compte dans ce budget de fonctionnement :

- Nouvelles maintenances (panneaux électriques, logiciels informatique) ;
- Prise en compte de l'augmentation des formations obligatoires du personnel communal et des frais qui en découlent (remboursement des frais de déplacement et de restauration) ;
- Prise en compte des honoraires de Maître GUILLARD (terrains DES-CHAMPS) ;
- Le géomètre (levés topographiques et plans divers) pour les travaux de l'église, carrefour routier et aménagement centre bourg, et du cabinet BETG (MAPA voirie) ;
- Prise en compte de l'adhésion à la fondation du patrimoine (souscription travaux église) ;
- Prise en compte de la fourniture pour la Petite Enfance des repas et des couches, des goûters du périscolaire;
- Prise en compte de l'augmentation du temps de travail à compter du 01^{er} Septembre 2013, de Madame LORET (rythmes scolaires) ;
- Les frais liés au transfert du bureau de poste dans l'accueil public actuel (travaux dans les anciens locaux et nouveaux secrétariats, location de ALGECO destiné à loger le personnel d'accueil pour la durée de ces travaux ;

Pour la section d'investissement en autofinancement :

- Des études diverses (PAVE, ERP, aménagement Grande Rue, Eglise, carrefour routier)
- De l'informatique école ;
- Des travaux de l'église (1^{ère} tranche) ;
- Du carrefour routier à la Meure ;
- Des travaux de voirie (90 000 € TTC) ;
- De la réfection des volets mairie (menuiserie, peinture) ;
- 40 000 € en travaux imprévus sur la voirie et les bâtiments ;
- L'achat d'un nouveau columbarium au cimetière (en cours d'installation) ;
- L'acquisition de matériel divers pour les services communaux ;
- Travaux en régie par le personnel communal (100 000 €)

- Réflexion globale – aménagement bourg effacement réseaux (honoraire architecte paysagiste) 20 000 €

Annuité des emprunts pour mémoire :

	Capital	Intérêts
Au 01/01/2011	176 440,43	45 541,12
Au 01/01/2012	166 910,91	38 323,95
Au 01/01/2013	159 051,24	31 869,96

VI – VENTE MAISON RUE DES ECOLES :

(Délib 2013-041)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété communale Rue des Ecoles fait l'objet de trois propositions d'achats :

- 1) OPH : Cession à titre gratuit du bâtiment, l'organisme prenant en charge tous les travaux en vue de la création de logement sociaux ;
- 2) JOVIMMO IMMOBILIER : Pour une offre à 30 000 € sans conditions suspensives, avec financement paiement comptant le jour de la signature de l'acte authentique, le projet étant de restaurer pour réhabiliter les bâtiments en place en respectant l'existant, pour créer trois logements locatifs ;
- 3) BOURSE DE L'IMMOBILIER : pour une offre à 41 000 € avec conditions suspensives.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

L'assemblée, après délibération, vote comme suit :

→ 1^{ère} proposition - OPH :

- Pour : 0
- Contre : 17
- Abstention : 0

→ 2^{ème} proposition – JOVIMMO IMMOBILIER :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 3

→ 3^{ème} proposition – BOURSE DE L'IMMOBILIER :

- Pour : 1
- Contre : 16
- Abstention : 0

La vente est acceptée au profit de JOVIMMO IMMOBILIER pour un montant de 30 000 €.

Maître METAIS à Angoulême est chargé de la rédaction de l'acte notarié.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce document

VII - FOURNITURE DE GAZ NATUREL:

(Délib 2013-042)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de fourniture de gaz naturel de TOTAL ENERGIE GAZ.

Cette offre permet, après étude comparative des contrats de fourniture en cours de réaliser une économie directe sur les contrats gaz, permettant une maîtrise des dépenses durant trois ans.

Avantages du contrat proposé :

- pas d'engagements d'achats, pour une liberté totale de consommation ;
- un prix fixe sur toute la durée du contrat pour une visibilité maximum ;
- un contrat unique pour tous les sites de consommations, pour une simplicité de gestion

(L'école Emile ROUX démarrera en 2014)

L'économie réalisable est de l'ordre de 5 200 € par an, 17 % par rapport au budget actuel.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé :

- accepte ce contrat tel qu'il lui est proposé
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

VIII - EMPLOI OCCASIONNEL:

(Délib .2013-043)

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide la création d'un emploi occasionnel d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet, pour une période d'essai (suite au départ à la retraite de Madame Joëlle BIOJOUX le 30/04/2013) :

- du 29 Avril 2013 au 31 Juillet 2013.

Cette personne sera rémunérée au 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 297, majoré 309.

Le Conseil décide d'utiliser, à cet effet, le service d'intérim du Centre de Gestion suivant sa délibération du 25 Août 1995 portant accord de principe.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les demandes de prises en charge découlant de cette décision.

IX - QUESTION DIVERSES :

- a) Peinture transfo : envoyer choix de deux transfos sur la commune à Monsieur Eric DANCHE ;
- b) SDEG : question reportée à un prochain conseil municipal faute d'éléments suffisants ;
- c) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 Mars 2013 (réforme rythmes scolaires)
Participants : Mairie, Centre de loisirs, enseignantes, parents d'élèves ;
- d) Compte-rendu de l'assemblée générale du 24 Mars 2013 de la Chasse ;
- e) Compte-rendu de la réunion du 03 Avril 2013 avec Hydraulique Environnement (finitions travaux STEP)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30.

Le Maire,